

## Le SNCTA n'appelle pas à la grève

Le SNCTA est l'initiateur de la politique protocolaire, mise en œuvre en 1988. Il a contribué activement à la réflexion, à l'élaboration et à la rédaction de tous les protocoles triennaux qui se sont succédé depuis lors. Quand d'autres jouaient déjà les Cassandre, le SNCTA a été la seule organisation syndicale à négocier âprement et à signer tous les protocoles d'accord de la DGAC.

Les faits lui ont d'ailleurs toujours donné raison : par delà les contrôleurs que le SNCTA représente, cette politique volontariste a largement contribué aux avancées sociales et statutaires de l'ensemble des personnels de la DGAC. Qui peut donc prétendre que le SNCTA n'est pas attaché aux valeurs du service public et aux intérêts de la DGAC ?

Face à la crise économique sans précédent que traverse le transport aérien et plus globalement la société française ; et face aux nouvelles prérogatives des institutions communautaires sur l'ATM européen, le SNCTA reste persuadé que seule la politique protocolaire permettra d'apporter les garanties nécessaires à tous les personnels et de sécuriser leur avenir. Aujourd'hui encore plus qu'hier, ces deux défis majeurs, qu'on peut toujours feindre de ne pas voir, renforcent la nécessité d'une construction négociée de l'avenir de la DGAC.

La Commission européenne va imposer la mise en place du FABEC. L'ensemble de l'ATM européen devra respecter deux règlements, actuellement en procédure de vote, qui sont basés sur l'obligation de résultats en matière de performances. Le SNCTA demeure convaincu que pour aborder sereinement et efficacement ce défi d'une organisation européenne du contrôle aérien, qui garantisse sur le long terme la pérennité du service public et l'intérêt des personnels, le protocole est à l'heure actuelle la seule solution.

Les négociations ont débuté à l'automne 2009. Après une trop longue période d'atermoiements, les pouvoirs publics présentent aujourd'hui des propositions encore négociables et qu'il faut amender. Elles devront concrétiser les garanties indispensables aux évolutions européennes et permettre aux salles de retrouver une certaine souplesse de gestion. Sans ces garanties, le SNCTA n'engagera pas sa signature.

Malgré un contexte politique et économique compliqué, le dialogue reste ouvert avec les pouvoirs publics, et le SNCTA veut encore croire aux vertus de la négociation. Pour l'ensemble de ces raisons, et parce que, seuls, les contrôleurs subiraient à nouveau les conséquences d'une exposition médiatique en cette période de vacances, le SNCTA n'appelle pas à la grève le 21 juillet prochain.

Pour l'aboutissement de ses revendications, le Comité national réaffirme son soutien et sa confiance à son Bureau national.

Aix-en-Provence, le 16 juillet 2010